

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de reception de l'AR: 28/04/2026

065-216500025-DE_025_2026-DE

AGEDI

République française
HAUTES-PYRENEES

ADÉ

Séance du 22 avril 2026

Membres en exercice :

15

Date de la convocation : 16/04/2026

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 14

Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Xavier DUPUIS, Maryline CARASSUS, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Elodie TOURREILLE, Céline BRUNET, Marco ORLANDO, Sandra LALANNE, Sylvie LAURON, Emilie DA SILVA.

Votants : 14

Pour : 14

Représentés : .

Contre : 0

Excusés : Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO.

Absents : .

Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Sandra LALANNE.

Objet : Association Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques 65 - DE_025_2026

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Association Départemental de Lutte contre les Fléaux Atmosphérique (ADLFA 65), demandant une participation communale à la prévention grêle dans les Hautes Pyrénées.

Il propose d'allouer une subvention de 100€ pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de monsieur le maire cité ci-dessus.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Sandra LALANNE

